Vol. XLIX

SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 12 MAI 1920

No 25

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

UNE MINE DE SOUVENIRS

Nous accusons réception de ce volume dû à la plume du Rév. Père Z. Lacasse. Nous remercions cordialement l'auteur et nous en conseillons fortement la lecture à tous nos amis.

Le révérend père nous permettra d'en détacher un chapitre que nous publions cette semaine, avec promesse d'en publier d'autres s'il ne nous en fait pas défense.

Souvenir d'une lutte politico-religieuse

J'étais à poursuivre mes études classiques, bien tranquillement, un peu par accident et un peu par nature, quand le Bas et le Haut-Canada, unis alors sous un seul gouvernement depuis 1841, eurent une élection parlementaire.

Les citoyens du Haut-Canada Ontario), n'avaient pas les mêmes idées touchant l'instruction qu'il faut donner aux enfants, que ceux du Bas-Canada ou Province de Québec. Deux partis se présentèrent devant les "nobles et intelligents électeurs", et même devant ceux qui n'étaient ni nobles, ni intelligents, demandant leur "voix pour sauver la patrie."

Un programme avait pour clause que les écoles devraient être mixtes, suivant le langage du temps,—le pêle-mêle des Canadiens catholiques et protestants; "programme d'une envergure large comme le monde," suivant les orateurs de l'opportunisme.

La lutte s'engagea corps à corps. Le premier souvenir que j'ai rapporté de ce combat est celui-ci :

Notre curé monta en chaire. Il lut un sermon où se trouvaient ces mots : "Ne votez pas pour les écoles mixtes." Chaque curé en fit autant, et le projet fut écrasé dans notre province. Je me rappelle les injures lancées par les vaincus à la face de nos bons prêtres pour avoir dit en chaire à leurs paroissiens de ne pas voter pour avoir des écoles mixtes, des écoles sans Dieu. Monsieur l'abbé Labelle, curé de Repentigny, s'était distingué dans un sermon sur les droits des parents et de l'Eglise catholique à veiller sur l'instruction des enfants. Il passait pour un modèle de prudence apostolique et était très vertueux. On lui dit qu'il ferait bien mieux de s'occuper de sauver les âmes que de se mêler de politique,—ce qui n'était pas de ses affaires.

Vous comprenez, mes chers amis, toute la portée de ces misérables paroles.

Essayons de mettre la chose au clair. Nos bons curés, qui veulent le salut de leurs paroissiens, sous la direction de nos évêques, ont répété ce que disent les Papes enseignant depuis saint Pierre, le premier de tous, après Jésus-Christ : "Soyez forts et veillez, car le diable, votre adversaire, comme un lion rugissant, rôde autour de vous, cherchant qui dévorer."

Ce serpent prend toutes les formes et emploie tous les moyens, mais l'Eglise de Dieu le reconnaît partout et toujours, même quand il se transforme en ange de lumière. Elle l'a reconnu dans l'offre de l'instruction neutre, c'est-à-dire impie. "Nous ne voulons pas", disait-il "que votre Jésus soit chassé de la famille, mais seulement de l'école, ce qui a bien peu d'importance sur l'avenir de vos enfants."

Dans les pays foncièrement catholiques, Satan se transforme en une lumière plus douce et apparemment plus acceptable au premier abord. Ecoutez bien, mes chers amis, les doucereuses paroles de cet ange déchu : "Il faut", dit-il, "que le règne de Jésus-Christ arrive, non seulement dans les familles, mais aussi dans les écoles. Or l'Etat a tout ce qu'il faut pour arriver à ce but; il veut respecter les droits sacrés de la Sainte Eglise de Dieu et laisser intact le droit des parents et de l'Eglise. Il n'y a donc pas d'objection que les gouvernants prennent en main le timon des affaires scolaires." Et le tour est joué.

Voici comment : Il suffirait alors d'un Ministre de l'Instruction publique mal disposé pour tout bouleverser la loi et la rendre persécutrice; par exemple, il pourrait imposer des livres neutres, et pour ne pas contrarier les protestants, ni les impies frapperait au coeur les catholiques qui devraient abaisser leur drapeau devant celui de l'impiété triomphante.

Mes bons amis, il ne faut pas l'oublier, les Charlemagne et les saint Louis sont rares dans le monde gouvernemental. Les dignitaires de la puissance temporelle sont plutôt enclins à imiter les Césars. Vous comprenez ce que l'on entend par là: Les Césars sont présentés dans l'histoire comme les plus cruels des hommes; Néron est l'un d'eux. Ces tyrans prétendaient avoir l'empire des corps et des âmes. On ne pouvait, sans être persécuté, adorer le vrai Dieu; il fallait adorer les dieux de l'Etat, aussi longtemps que le pouvoir a été dans les mains des Césars.

Avec le Labarum, qui est apparu dans les cieux, a commencé une ère de liberté où Dieu a été reconnu par les peuples à mesure qu'ils recevaient la bonne nouvelle de l'Evangile. Après quelques siècles, un cri de désobéissance a retenti dans le monde. C'était l'écho du "Non serviam" de Lucifer. Et le monde est retourné à l'humanité et cruelle civilisation des Césars. Ceux qui ne voulaient pas accepter la doctrine du nouveau dieu devaient périr.

Les Césars d'aujourd'hui,—et ils sont nombreux,—ont la même prétention que les anciens: commander aux âmes et aux corps. Selon eux, l'enfant, corps et âme, appartient à l'Etat; que cet Etat s'appelle empire, royaume ou république. Histoire en main, on voit que la plupart des governants des peuples, à bien pus d'exceptions près, ont persécuté l'Eglise du Christ. Jésus a passé en faisant le bien, et il a été persécuté; l'Eglise a aussi passé en faisant le bien et elle est persécutée. Notre mère la Sainte Eglise catholique a une histoire bien glorieuse, mais cette gloire lui a coûté bien du sang et des larmes. Bien des soldats et bien des généraux de son armée militante sont tombés au champ de gloire; notre mère, la Sainte Eglise, nous assure qu'ils n'ont que l'apparence de la mort, mais qu'en réalité ces héros ont reçu une nouvelle "naissance" et une vie immortelle de bonheur en récompense de leur brave fidélité à ses enseignements.

Dites, mes bons amis, cela ne vaut-il pas la peine de les imiter et de combattre pour nos écoles jusqu'à la victoire? L'heure de la victoire appartient à Dieu; il nous la donnera si nous combattons; nous la perdrons si nous ne voulons pas prendre les armes de la prière persévérante et de l'action inlassable.

—Mais, me direz-vous, nos governants ne sont pas persécuteurs et un Ministre de l'Instruction ne peut l'être.

—Bien loin de ma pensée de croire pour un instant que nos gouvernants de Québec, par exemple, sont des persécuteurs de l'Eglise. Mais peut-on en dire autant des gouvernements des autres provinces? Ne prostituent-ils pas contre l'enseignement catholique que chacun de vous est tenu de donner à ses enfants sous peine de damnation?

Sans doute que nos ministres actuels de la Province de Québec sont presque tous de bons catholiques, mais ne sont-ils pas meilleurs que le gouvernement non-catholique qu'ils représentent? Et ces ministres le seront-ils encore demain? Qui de vous peut jurer qu'un catholique de nom seulement ou un protestant,—les deux ne font qu'un,—ne sera jamais nommé ministre de l'Instruction publique pour imposer son programme gouvernemental d'études?

Quel jour de deuil pour la province de Québec et pour notre Sainte Mère l'Eglise de Dieu, que celui où l'on verrait nos évêques, que Dieu a envoyés pour enseigner, perdre le contrôle du programme des études à l'usage de leurs enfants spirituels.

Examinons maintenant ce que vaut l'injure adressée à notre clergé de se mêler de politique. Consultons l'histoire de tous les pays et du nôtre en particulier.

Quand avons-nous vu nos évêques envoyer des mandements pour défendre à "nos très chers frères" de voter pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer ou l'établissement d'une manufacture?

Depuis 1900 ans, l'Eglise catholique prouve au monde étonné que, dans tous les conflits avec les pouvoirs civils, ce n'est pas elle, notre Saint Mère, qui a provoqué le combat. Elle a dû le subir pour le salut de ses enfants dont elle a protégé l'âme immortelle, en fulminant même des excommunications contre les tentatives de ravissements.

Depuis Hérode jusqu'aux nombreux persécuteurs de ce siècle, la "cité du mal", à l'instigation de Satan, s'est toujours ruée sur "la cité du bien." Ce sont maintenant les enfants qui servent de cible à ceux qui font l'oeuvre de Satan, le mille fois maudit de Dieu.

L'Eglise n'intervient jamais dans le cercle des affaires de l'Etat où celui-ci est maître absolu pour tout ce qui regarde la prospérité, le bonheur matériel des citoyens dont il a la garde. Quand l'Etat reste chez lui, l'Eglise est son meilleur et son plus ferme soutien. Elle va même jusqu'à fermer le trésor de ses grâces à ceux qui résistent aux lois édictées par le pouvoir civil agissant dans les limites de la juridiction que Dieu lui a tracée. Mais l'Eglise ne veut pas que l'Etat sacrifie au bien-être du corps le bonheur de l'âme, et quand on refuse de reconnaître l'autorité dont elle jouit dans le cercle d'action à elle confié par Jésus-Christ son fondateur, elle fait entendre le "non licet" (ceci n'est pas permis- de saint Jean-Baptiste, défense qui a retenti aux oreilles des tyrans depuis près de 2,000 ans et leur résistance à la voix de Dieu leur a fait sacrifier tant de victimes innocentes.

Mais, mes chers amis, il ne faut pas oublier que le prêtre, sujet dévoué de l'Eglise, reste citoyen de la patrie. Il peut énoncer son opinion comme vous sur telle et telle mesure, user de son droit de vote. Il a tous les droits d'un citoyen. De même un ministre du gouvernement a tous les droits d'un fidèle et il peut aller à confesse et communier tous les jours s'il le veut. Le prêtre peut avoir une opinion personnelle sur l'opportunité d'une loi et la manifester dans ses rapports amicaux avec ses paroissiens qui peuvent différer d'opinion avec lui. Mais quand il explique du haut de la chaire un commandement de l'évêque, là, il parle comme le représentant de l'Eglise catholique et vous avez le devoir d'obéir sous peine de péché ou d'en appeler au tribunal de l'évêque ou du Saint-Père, à la décision duquel vous devrez vous soumettre.

Examinons maintenant le cas des curés dans leur conduite à l'égard des écoles mixtes.

Voici des politiciens qui réclament le vote des électeurs pour établir des écoles publiques, sans Dieu, écoles que l'Eglise a toujours condamnées et qu'elle condamnera toujours. Elle sait que le salut de ses enfants est en danger dans ces écoles. Elle crie alors du haut de toutes ses chaires pastorales, comme autrefois Jean-Baptiste: "Ceci n'est pas permis."

Maintenant, mes chers amis, la main sur la conscience, dites-moi: Est-ce que l'Eglise dans ce cas-ci se mêle de religion ou de politique. Est-ce que les candidates qui veulent de telles écoles se mêlent de religion ou de politique? Est-ce que ces candidats se mêlent des affaires des autres ou non? des affaires de parents et de celles de l'Eglise, par exemple? Répondez, la main sur la conscience.

L'enfant, disent les méchants, appartient à l'Etat. C'est un mensonge dont on retrace l'origine jusqu'au fond des enfers. L'enfant appartient par nature à son père et à sa mère. Par privilège, l'enfant baptisé dont l'âme reçoit par le sacrement de baptême une nouvelle naissance devient un héritier avec Jésus-Christ, son frère, de la possession du ciel. C'est là le testament de Dieu, écrit avec le sang de Jésus-Christ. La sublime élévation de cet enfant régénéré, bien loin de l'arracher des bras de ses parents, ne fait que l'attacher plus étroitement aux auteurs de ses jours, comme moyen d'acquérir l'héritage promis. "Honore ton père et ta mère", lui dira Dieu qui a daigné le recevoir comme un fils adoptif de sa famille, "si tu veux vivre longtemps en possession du royaume que mon Fils unique a gagné pour toi."

Non! mille fois non! Dieu n'a pas constitué l'Etat le juge de ce qui doit sauver l'âme de ce qui doit sauver l'âme de vos enfants. Ce soin appartient à l'Eglise et aux parents sujets de l'Eglise. Le sens commun que Dieu a déposé dans nos âmes nous dit que si un père dénaturé laisse mourir son enfant dans les tourments de la faim, ce père est coupable. De même si ce père, dénaturé jusqu'à la dégradation, laisse mourir à Dieu l'âme de son enfant, faute d'un enseignement catholique qui est sa nourriture indispensable, n'est-ce pas le père qui est coupable? Il s'ensuit donc de là qu'un père et une mère catholiques doivent, en conscience,—s'ils aiment leurs enfants,—leur donner par eux-mêmes ou par d'autres une solide instruction catholique. S'ils ne le font pas, ils deviennent comme satan les victimes de la malédiction de Dieu. De même que l'Etat peut punir un père qui laisse mourir son enfant de faim, de même l'Eglise peut punir ce même père qui laisse mourir à Dieu l'âme de son enfant. Nous disons une solide instruction, car de nos jours le flot envahissant du mensonge veut submerger tous les chemins qui conduisent à la Vérité, à l'Autorité qui est une comme Dieu est un.

Que je voudrais bien vous faire comprendre, mes bons amis, tout le sens profond de ce mot: l'Autorité. La vraie, la réelle autorité, c'est la toute-puissance de Die udont il veut bien communiquer une parcelle à ses créatures intelligentes. "Tout pouvoir vient de Dieu, qui est un. Tout pouvoir exercé contre l'enseignement de l'Eglise est seulement une prétention au pouvoir, comme jadis celle de Satan."

Notre-Seigneur nous a enseigné de dire: "Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel." Quelle prière! mes bons amis. Ne faisons jamais rien contre l'autorité de Dieu et il n'y aura pas plus de péché sur la terre qu'il n'y en a au ciel. Car la volonté de Dieu est la manifestation de sa puissance et elle demande la soumission de toutes les intelligences, de celle des papes, des évêques, des prêtres, des rois, des parlements, des législateurs de toutes les catégories, des pères et mères de famille et des enfants.

Dieu a manifesté sa volonté dans l'ordre qu'il a établi dans la société. "Deus est ordo." (Dieu est l'ordre lui-même.) Il veut qu'il y ait des gouvernants et des gouvernés pour le bien du peuple en général. Il donne aux gouvernants une partie de sa puissance et il faut leur obéir comme à Dieu, aussi longtemps qu'ils représenteront Dieu, car ce n'est que comme dépositaires de l'autorité de Dieu qu'ils ont droit de nous commander. Otez au roi la couronne que Dieu a placée sur sa tête, il n'a plus le droit de commander, ni à vous, ni à moi, pas plus que le premier venu. Mais que Dieu établisse un homme roi ou président, il devient aussitôt un homme digne de commander, parce que Dieu a prolongé son autorité sur lui. Il peut donc commander d'une autorité réelle, mais d'une autorité qui vient de Dieu. Malheur à celui qui passe son règne à "méditer de vains complots contre la volonté de Dieu." Mais quand il ordonne quelque chose conforme à la volonté de Dieu, il faut lui obéir comme un bon fils obéit à son père.

Puisque l'occasion se présente, mes chers compatriotes, voyons tous les maux qu'ont attirés sur le monde les désobéissances à l'autorité de Dieu, la source de tous les droits. Remarquez bien ce mot, s'il vous plaît. Empereurs, rois, gouvernements, fondateurs de fausses religions ont changé tout cela. Pour eux le droit tire son origine de leur volonté capricieuse et changeante. "Ainsi je le veux, ainsi je l'ordonne", répétait l'infâme Luther: "que ma volonté tienne lieu de raison." Il a fait école. Des puissants de ce monde se sont rués contre nos frères les catholiques. Tout ce qui sentait le catholiques était honni, conspué. Au lieu de ne prêcher qu'une seule religion, on proclame bien haut que tout homme a le droit de faire sa religion et que la religion de sa volonté est la vraie religion de Dieu. Alors, mes chers amis, chacun devient libre de créer un Dieu à son image, d'après le travers de son esprit.

Mais tous s'accorderent à créer un dieu ennemi juré du Bon Dieu. Leur dieu, surtout, n'a créé ni enfer, ni purgatoire. Que chacun fasse comme il l'entend : c'est là le seul ciel qu'ils désirent en ce monde... et en l'autre, si toutefois il y a un autre monde, ce dont doutent des milliers de personnes. Il n'y a plus d'enfer. Alors faisons radoter le Pape et les évêques à qui Jésus a dit: "Allez et enseignez toutes les nations."

Rien de plus triste, mes bons amis, que de voir depuis près de deux siècles que ceux qui font des lois cherchent à détruire le règne de Jésus-Christ qu'ils considèrent être un étranger, plus que cela, un ennemi pour les gouvernements de ce monde. Dans la confection des lois on ne s'occupe pas plus du bon Dieu que s'il n'existait pas. On a horreur de prononcer son saint nom dans les assemblées législatives, les uns par haine, d'autres par honte, d'aucuns parce que ce n'est pas opportun pour le moment d'essayer à prendre la part de Dieu. Et la conséquence est que l'on a détruit le prestige de l'autorité, le plus grand mal social qui puisse se commettre, parce que Dieu est le fondement nécessaire sur lequel s'appuie l'autorité. Pas d'autorité, il n'y a plus de religion, plus de famille, plus de patrie. Le socialisme, système politique qui n'a à proprement parler ni queue ni tête puisqu'il ne reconnaît pas d'autorité, en est rendu à ce degré humiliant pour la société humaine. Voyez ce que font les Bolchevistes en Russie, le pays où les catholiques ont été le plus persécutés.

Aujourd'hui on se tourne vers l'Eglise, lui demandant de sauver la société. Elle va répondre à cet appel et la sauver, car elle seule a la force de résister à l'assaut formidable de destruction que vont faire les victimes de ceux qui ont semé le vent de désobéissance satanique contre l'Eglise de Dieu. Les gouvernements ont excité les peuples à mépriser l'Eglise catholique, notre mère, dans ses enseignements. Ils ont laissé les démons de l'argent s'engraisser des sueurs du pauvre, ont fait des lois pour que les riches devinssent plus riches et les pauvres plus pauvres. Bien peu ont permis aux pauvres de re-

TELEMECANIQUE

Paris—On annonçait récemment que des expériences, sur lesquelles planait le plus grand mystère, avaient eu lieu en Angleterre et avaient démontré qu'il est possible de provoquer à distance des explosions.

Nul n'était plus hautement qualifié pour donner à cet égard un avis éclairé que l'illustre physicien Branly qui, par sa découverte de l'action des ondes hertziennes sur les limailles métalliques, a rendu le premier possible la télégraphie sans fil.

Voici, brièvement résumées, les curieuses déclarations faites par le grand savant dans son laboratoire, de l'Institut catholique.

—Non seulement il n'est pas impossible, mais il est facile, comme nous l'avons depuis longtemps démontré, de provoquer à distance des explosions par la T. S. F. Ce qu'il y a surtout de nouveau dans cette voie, ce qui grâce à la portée beaucoup plus grande des ondes hertziennes, grâce surtout à la merveilleuse sensibilité des derniers appareils récepteurs, et surtout de l'"audion", les distances sur lesquelles il est possible d'opérer se sont beaucoup accrues.

"Quant à la manière dont il est possible d'opérer de très loin de pareilles explosions, et bien que je n'aie aucun détail précis sur les expériences secrètes dont vous me parlez, je suis persuadé qu'il s'agit, come dans nos recherches antérieures, de "télémécanique". Je veux dire par là qu'on provoque l'explosion en agissant par les ondes de T. S. F. non pas directement sur l'explosif lui-même, mais indirectement par l'intermédiaire d'un relais qui, actionné par la T. S. F., actionne à son tour l'explosif par un percuteur ou par tout autre procédé analogue. Ce relais a ici le même avantage que dans la télégraphie ordinaire, c'est-à-dire que, mis en action par une énergie qui peut être très faible, il peut à son tour déclencher une force aussi grande qu'on veut. En un mot, la T. S. F. peut facilement provoquer à distance des explosions "préparées".

"Cette préparations des engins destinés à exploser par T. S. F. est d'ailleurs assez délicate. Il ne faut pas qu'un autre appareil émetteur d'ondes puisse, accidentellement ou par malveillance, provoquer l'explosion avant le moment choisi. Il faut donc protéger le dispositif contre les ondes hertziennes étrangères. Pour cela, employer une longueur d'onde donnée n'est pas suffisant, car il est facile de la reconnaître ou de la reproduire en produisant systématiquement toutes les gammes de longueur d'ondes possibles. Il faut employer un dispositif de réception précis et complexe, un relais combiné, analogue, si j'ose dire, aux serrures à combinaison des coffres-forts, et qui ne provoque la mise de feu qu'après un certain nombre d'excitations hertziennes se succédant suivant un rythme prévu et dans un temps strictement précisé. Tout cela n'est qu'un jeu pour les physiciens, et, moyennant ces quelques précautions, il n'est aujourd'hui nullement impossible de faire sauter à grande distance des engins explosifs aussi terribles qu'on voudra".

Ces déclarations de l'illustre savant nous montrent que dans les guerres futures, s'il y en a encore, on verra des choses que n'avait pas montrées, en dépit de ses armes savantes déjà si compliquées, la grande guerre qui vient de finir. Cela promet bien du plaisir à nos descendants.

Mme Catherine Senez, mère de Mme E. Cyr, est décédée à la résidence de M. Ernest Cyr, 181, rue Dumoulin. Agée de 84 ans, elle habitait Saint-Boniface depuis 38 ans.

Les obsèques ont eu lieu à la cathédrale vendredi.

LE PRINTEMPS

Déjà les nuits d'hiver, moins tristes et moins sombres,
Par degrés de la terre ont éloigné leurs ombres;
Et l'astre des saisons, marchant d'un pas égal,
Rend au jour moins tardif son éclat matinal.
Avril a réveillé l'aurore paresseuse;
Et les enfants du Nord, dans leur fuite orageuse,
Sur la cime des monts ont porté les frimas.
Le beau soleil de mai, levé sur nos climats,
Féconde les sillons, rajeunit les bocages,
Et de l'hiver oisif affranchit ces rivages.
La sève, emprisonnée en ses étroits canaux,
S'élève, se déploie, et s'allonge en rameaux;
La colline a repris sa robe de verdure;
J'y cherche le ruisseau dont j'entends le murmure;
Dans ces buissons épais, sous ces arbres touffus,
J'écoute les oiseaux; mais je ne les vois plus.
Des pâles peupliers la famille nombreuse,
Le saule, ami de l'onde, et la ronce épineuse,
Croissent au bord du fleuve, en longs groupes rangés.
Dans leur feuillage épais les zéphyrs engagés
Soulèvent les rameaux; et leur troupe captive
D'un doux frémissement fait retentir la rive.
Le serpolet fleurit sur les monts odorants;
Le jardin voit blanchir le lis, roi du printemps;
L'or brillant du genêt couvre l'humble bruyère;
Le pavot dans les champs lève sa tête altière;
L'épi cher à Cérès, sur sa tige élancé,
Cache l'or des moissons dans son sein hérissé;
Et l'aimable espérance, à la terre rendue,
Sur un trône de fleurs du ciel est descendue.
Dans un humble tissu longtemps emprisonné,
Insecte parvenu, de lui-même étonné,
L'agile papillon, de son aile brillant,
Courtise chaque fleur, caresse chaque plante;
De jardin en jardin, de verger en verger,
L'abeille en bourdonnant poursuit son vol léger;
Zéphyr, pour ranimer la fleur qui vient d'éclore,
Va dérober au ciel les larmes de l'aurore.
Il vole vers la rose, et dépose en son sein
La fraîcheur de la nuit, les parfums du matin.
De l'aube radieuse aimable messagère,
Loin de l'humble sillon, l'alouette légère
Va saluer le jour, et dans l'azur des cieux
Fait éclater la nue en sons mélodieux;
Des épaisses forêts cherchant l'asile sombre,
Le merle au bec doré vole en siffle dans l'ombre;
Le corbeau sur les monts, dans leurs bois renaissants,
Semble adoucir sa voix et ses rauques accents;
Des passereaux ardents l'innombrable famille
Fait résonner au loin la bruyante charmille.

MICHAUD.

PETITES ANNONCES

POUX.—Mères de famille, ne laissez pas vos enfants avec des poux dans la tête. Saba détruira poux et lentes par une simple application. Franco, 25c. Saba Co., B.P. 1602. Montréal. Pas de timbres poste. 29-5

ON DEMANDE—Une servante générale, jeune fille ou veuve, pour 4 personnes. S'adresser à madame T. A. Bernier, 147 Avenue Provencher, Saint-Boniface.

NOTICE

Notice—Maintenant et après cette date, je ne serai pas responsable des dettes faites par d'autres personnes que moi-même.—Alfred Moreau.

INFIRME PAR LE RHUMATISME

Il prend "Fruit-a-tives"

R. R. No. 1, Lorne, Ont.

"Le Rhumatisme m'a tenu au lit pendant trois ans. Les médecins m'ont soigné, et j'ai essayé presque tout sans résultat.

Enfin, j'ai recouru à "Fruit-a-tives". *J'étais déjà mieux avant d'avoir pris la moitié d'une boîte.*

J'ai continué à prendre ce remède aux fruits, ma santé s'améliorant continuellement, et je puis maintenant marcher environ deux milles, et faire les petits travaux d'alentour".

ALEXANDER MUNRO.

50c. la boîte, 6 pour $2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens ou envoyé, franco, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

CRESOBENE

(CAPSULES)

Composées de produits balsamiques, antiseptiques, volatils, les CAPSULES CRESOBENE imprègnent de leurs bienfaisantes vapeurs tout l'appareil respiratoire, par où s'introduisent les maladies des poumons, et s'emploient avantageusement contre les maux de GORGE, LARYNGITES, LES TOUX CHRONIQUES ou AIGUES, les BRONCHITES et la GRIPPE.

Ayez une boîte de CAPSULES CRESOBENE avec vous, c'est une bonne mesure de précaution à prendre.

Prix, 50 cents la boîte, six boîtes pour $2.50, chez tous les marchands ou par la poste. Compagnie des CAPSULES CRESOBENE, 272, rue St-Denis, Montréal.

OU ALLONS-NOUS

Le ministre du Travail constate officiellement, dans sa statistique mensuelle, que le coût de la vie, pendant le mois de mars, a monté encore d'un cran, ce qui ne fera que confirmer les observations individuelle des consommateurs. La même hausse a d'ailleurs pu s'observer dans les autres domaines que dans celui de la stricte substance des individus. Le mouvement ascensionnel des prix est en effet constant pour ce qui concerne la matière première employée dans l'industrie ainsi que pour la main-d'oeuvre de toutes les catégories.

Si l'on jette un coup d'oeil sur un journal, on y voit chaque jour une longue nomenclature de groupes de travailleurs qui réclament de plus hauts salaires afin de pouvoir faire face à la cherté de la vie. Invariablement, les employeurs sont obligés de céder, et pour se refaire de l'accroissement de leurs charges, remontent de prix de leurs marchandises, et par suite contribuent à accentuer le mouvement de la vie chère. Les profiteurs, qui sont de la partie, prélèvent d'autre part leur rançon sur la consommation quotidienne du peuple.

Les salaires plus élevés font monter le prix des denrées; le prix plus élevé des denrées fait la vie plus chère, et la vie plus chère fait na tre la nécessité de nouveaux relèvements des salaires. Ainsi tournons-nous dans un cercle vicieux.

D'autre part, le peuple a pris comme l'habitude de payer cher. Il ne s'étonne d'aucune augmentation de prix et débourse assez volontiers un dollar pour acheter ce qui naguère lui coûtait trente sous. Comme les gouvernements se sont habitués à compter par milliards, le peuple a cessé de porter attention aux sous et dédaigne exigences coûteuses, mais le goût populaire s'est aussi modifié, et les consommateurs sans fortune font maintenant la grimace aux marchandises bon marché. Le fabricant affirme qu'il ne peut faire de bottines de cinq dollars, parce que personne n'en veut plus acheter. Un autre a en stock 15,000 paires de gants qu'il offre au prix d'avant-guerre sans pouvoir s'en défaire. La laine ordinaire ne se vend plus, parce que l'industrie n'en peut rien faire dont s'accomode le consommateur. Celui-ci ne veut de lainages que ceux faits de fine laine d'agneau, et par suite celle-ci est hors de prix.

D'autre part encore, il y a des industriels qui, séduits par les prix offerts par les pays étrangers pour leurs produits, n'ont aucun égard aux besoins domestiques. Dans les conditions présentes, lorsque les Etats-Unis ou l'Europe cient famine, ils se considèrent indépendants du marché canadien, et l'ignorent, sans se demander ce qu'il adviendra lorsque, les conditions normales étant rétablies dans l'univers, ils découvriront qu'ils ont éprouvé le marché local. Un cas saillant, de cette nature, c'est celui des fabricants de papier, qui rationnent les journaux et les imprimeurs, et ainsi les rançonnent. L'exportation à outrance est aussi une des causes du prix excessif et de l'apparente disette, sur notre marché, de maintes denrées alimentaires.

De sorte que, pour l'ensemble, tout monte et tout doit continuer de monter: aliments, vêtements, produits ouvrés de toutes catégories et salaires. Mais cela peut-il continuer indéfiniment? A quoi cela nous conduit-il?

Inévitablement, à moins qu'un équilibre stable s'établisse, suivi de près par une certaine réaction, il semble que cela ne peut que nous acheminer à un cataclysme.

cueillir les miettes tombées de la table du festin. Le capital vivant, comme l'appelle le Cardinal Manning, a réclamé sa part du capital mort l'argent), des salaires plus élevés. Qui dira que les premières grèves de paisibles ouvrières n'ont pas été raisonnables? Ils demandaient quelques miettes du superflu dont leur sueurs avaient été un des facteurs producteurs; ils demandaient cela à ces gens qui faisaient de grands profits, dus sans doute pour une large part au travail de leur intelligence qui certainement mérite récompense, mais aussi à celui de leurs employés. Ne peut-on pas dire que la classe ouvrière a été provoquée par ceux qui se moquaient des lois divines et papales, et qui enseignaient aux ouvriers à s'en moquer. La réponse à cette désobéissance orgueilleuse a été l'éclosion du socialisme dévastateur pour qui "propriété, c'est le vol."

Maintenant que nous voyons,—du moins je l'espère, mes chers amis,—les punitions que Dieu inflige à ceux qui suivent les suggestions du Prince du mensonge, Satan, nous allons remercier l'Eglise catholique au Canada d'avoir préservé de l'enseignement de l'école moderne, du modernisme condamné par le Pape Pie X, notre chère province de Québec, la mère-patrie de tous les vrais Canadiens-français.

De plus, nous sommes tenus en conscience de combattre la propagande des idées socialistes selon la mesure de nos forces. Vos fils, nos journalistes, peuvent nous aider beaucoup en ce sens. L'un des grands moyens de succès est de ne pas vous joindre aux sociétés de travail dont le bureau de direction est entre les mains de gens qui n'aiment pas le Pape et ne le regardent pas comme leur père commun qui le conduit au port pour se livrer à un pilote qui n'a pas de noun. Un Canadien-français, fils de l'Eglise, est trop certain du cheboussole et ira le jeter tôt ou tard sur l'écueil battu par la tempête, bien loin du port. C'est à Pierre et à ses successeurs qu'a été donné la boussole et le gouvernail de la barque qui doit nous conduire à bon port... au port du salut éternel.

LISTES ELECTORALES

L'entrain qui d'ordinaire préside à ce travail préparatoire à l'élection n'a surement pas cette année règné avec éclat.

A cela il y a des causes multiples; nous n'entreprendrons pas de les énumérer.

La fait est là! inutile même de le faire remarquer, il est clair pour quiconque veut le voir.

N'empêche que le devoir de faire inscrire son nom est, pour tout citoyen désireux de faire compter son influence dans la solution de toutes les questions d'ordre public, d'une souveraine importance.

Il s'agit cette année du vote des femmes comme de celui des hommes.

Toute personne âgée de 21 ans a droit de vote pourvu qu'elle ait pris les moyens requis pour faire mettre son nom sur la liste.

Il est inutile, il nous semble, de revenir sur ce point.

Comme journalistes cependant nous devons remplir notre devoir jusqu'au bout et nous devons faire un nouvel appel à tous ceux qui déjà n'ont pas assuré l'inscription de leurs noms sur la liste électorale.

Pour ce qui est du comté de Saint-Boniface on pourra encore s'incrire, pour la partie rurale, à l'hôtel de ville de Saint-Boniface le 20 mai; pour la cité le 26 mai, aussi à l'hôtel de ville.

COURS DE REVISION

St-Boniface, St-Vital et Fort Garry à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface le 20 mai.

Cité de Saint-Boniface : 26 mai.

Carillon : La Broquerie, jeudi, 3 juin; Saint-Pierre-Jolys, 29 mai.

Iberville : Saint-François-Xavier, jeudi, 10 juin.

LaVérendrye : Sainte-Anne-des-Chênes, mercredi, 2 juin.

Ste-Rose du Lac : 7 juin.

Winnipeg : au nouveau palais de justice, le 22 mai.

Morris : Cour de comté, Norris, mai 27.

St-George : Lundar Hall, Lundar, mai 27.

Fairford : Maison d'Ecole Fairford, mai 25.

Fisher : Salle publique, Fisher Branch juin 1.

St-Clements : Salle publique, Lac du Bonnet, mai 28.

LE DIVORCE

La question du divorce est à l'ordre du jour et il faut le déplorer; mais, comme toujours, quand l'ennemi de tout bien se met à l'oeuvre pou saper quelqu'une de nos institutions, il se lève des défenseurs courageux, zélés et savants pour lui dire : haltelà! Au nom de la doctrine immuable, arrêtez! Vos principes n'en sont pas; ils sont faux. Voici les vrais, les éternels, ceux dont l'Eglise catholique romaine à le dépôt. Si vous passez outre, au moins ne sera-ce pas par la force du droit; votre loi, votre règlement, votre bill, vous pourrez les devoir à la force du nombre, à l'entrainement des passions, à l'élan d'une pitié mal placée, mais ils n'auront jamais le prestige d'une mesure juste, c'est-à-dire faite en vue du bien commun de la société.

plus consciencieusement étudié

Parmi ceux qui ont le mieux, le plus consciencieusement étudié la question du divorce, il faut placer le R. P. M.-Ceslas Forest, de l'ordre de saint Dominique, professeur de théologie à Ottawa; il vient de publier une étude très claire, très simple, très complète aussi, du sujet qui a récemment occupé le Sénat canadien.

Son plan se réduit à ceci: Envisageons le divorcee d'abord au point de vue doctrinal, puis au point de vue juridique; au point de vue doctrinal, constatons que le mariage est, de sa nature, indissoluble; que cette indissolubilité a son fondement dans la fin première du mariage, qu'elle découle également de ses fins secondaires; constatons ensuite que cette indissolubilité ne saurait admettre d'exception, mais que la séparation est le seul vrai remède aux mariages malheureux, car le divorce ne guérit pas les mauvais ménages, et ne peut que troubler les bons; et concluons qu'une loi de divorce détacherait peu à peu les âmes du devoir pour les aiguiller vers le plaisir, que la victoire de ce projet constituerait une lamentable défaite morale.

Mais puorsuivons l'examen: que serait le divercoe pour l'ordre social? Ne craignons pas de le déclarer: il serait, il est son pire ennemi; il démolit les foyers en livrant l'homme à l'alcoolisme et au jeu, la femme à la prostitution et l'enfant aux vices précoces; or, tant vaut la famille, tant vaut la société. Conçoit-on une société où fleurirait l'union libre? C'est pourtant où aboutit fatalement la pratique du divorce.

Le divorce n'est pas stérile; il engendre des criminels et des fous; il multiplie les cas de suicide.

N'abandonnons donc pas le principal pour l'accessoire, le bien général pour celui de quelques individus; tenons à l'unité fondamentale de la société, tenons à l'intégrité de la société familiale. D'autant plus que la loi positive divine nous le commande dans l'Evangile, dans les Epitres de saint Paul et dans le Saint Concile de Trente.

Envisagé au point de vu juridique, le divorce attente aux droits de l'Eglise qu'il viole odieusement; il constituerait, chez-nous, un e atteinte au libre exercice du culte catholique garanti par l'Acte de Québec; il serait de plus un élément de troubles religieux, de troubles de conscience, permanents et regrettables, non seulement pour les pauvres égarés qui l'auraient recherché, mais encore pour les avocats et les juges qui y seraient mêlés ainsi que pour les enfants nés de divorcés.

Une cour de divorce dans notre province serait un défi constant à nos convictions les plus chères, une menace perpétuelle et très grave pour l'institution dont jusqu'ici la stabilité et l'intégrité ont fait notre caractéristique et notre gloire: la famille canadienne-française.

Il ne faut pas changer notre procédure actuelle du divorce, il faut tout simplement la supprimer.

Nous avons tout intérêt à ce que les esprits ne se familiarisent pas avec cette idée néfaste, et que tout au contraire, ils ne l'envisagent jamais que comme une coûteuse et douloureuse exception.

Tant mieux si le pauvre n'en peut guère profiter!

La somme des infortunes personnelles n'est jamais comparable à l'étendue d'un mal social comme celui du divorce mis à la portée du grand nombre.

Et puis, notons bien que le principal argument mis en avant pour l'établissement des cours de divorce, c'est l'encombrement du comité du divorce au Sénat canadien; or il faut tenir compte d'un fait important: c'est que cet encombrement est dû au retour des soldats de la grande guerre; cette cause et ce malaise sont forcément passagers; à un mal temporaire, trouvons un remède temporaire n'engageons pas l'avenir. Ne votons pas une loi qui tuera ce qu'il y a d'éternel dans le sentiment qui pousse l'un vers l'autre, l'hom et la femme; ne votons pas une loi qui stérilisera la noble union des chrétiens; ne votons pas une loi qui avivera chez-nous la plaie de l'alcoolisme, du crime, de la débauche et de la folie.

"Si nous voulons prendre modèle sur les vieilles nations de l'Europe, copions ce qui a fait jadis leur force, leur santé, et non ce qui est chez elles un signe de décrépitude et un aveu de décomposition."—V. G. (*La Semaine Religieuse de Québec*).

CORRESPONDENCE

Voulez-vous s'il-vous plait faire plaisir à M. le curé E. Kwakman et au comité de l'Eglise du Sacré-Coeur paroisse Belge; d'insérer dans votre estimé journal comme réclame, le programme de la soirée récreative au profit de l'Eglise du Sacré-Coeur qui sera donnée le 16 prochain dans la salle du Collège à 8 heures du soir par la Fanfare LaVérendrye sous le haut patronage de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque.

1 Ouverture, Glorial ..Fanfare
2 Cinéma—La passion de N.-S. Jésus-Christ.
Oberaumergouw
3—Polka .... Fanfare
4—Déclamation Française
5—Marche .... Marche
—Cinéma, Voyage à travers l'Europe.
7—Solo Clarinette ..A Langdoc (Au piano M. Dorval)
8 Enfants Belges, Coeur
9 Rayons Dorés, solo d'alto
10—Cinéma, Visite à Rome
11—The Horodts parody of William Tell
12—Senerade .... Fanfare
13—Solo de violon, acc. piano
14—Cinéma, Burlesque acraboti que.
O Canada, La Brabançonne, Marseillaise, Dieu Sauve le Roi

Pendant le cinéma il y aura musique par l'orchestre Wynant.

M. le curé Kwakman et les membres du comité de l'Eglise espèrent voir le public de Saint-Boniface en général prendre un très grand intérêt et encourager la bonne oeuvre qu'est la fondation d'une paroisse catholique, qui est pour le présent et surtout pour l'avenir un trait d'union entre deux nations essentiellement chrétiennes, Belges et Canadiens venez tous en foule pour fraterniser.

NOTICE TO CREDITORS

In the matter of the Estate of SIMON BOUTIN, deceased, late of the village of La Broquerie, in the Province of Manitoba, Farmer, Deceased.

All claims against the above estate must be sent to the undersigned, at the Office of his Solicitor Noël Bernier, 401, Somerset Building, in the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, on or before the 25th. day of June A. D. 1920.

Dated at Winnipeg, in Manitoba, this 5th. day of May, A.D. 1920.

Henri Normandeau,
Executor.



CONTRAT
pour le transport de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Maître de Poste Gwnéral, seront reçues à Ottawa jusqu'à vendredi le 11 juin 1920, à midi, pour le transport de la malle de Sa Majeste pour une durée de quatre année. Deux fois par semaine. Trajet: de Prairie Grove à la Station de Lorette, commençant le 1er octobre prochain.

Des avis imprimés contenant plus d'informations sur les conditions de ce contrat ainsi que des formules de soummissions peuvent s'obtenir en s'adressant au bureau de poste de Prairie Grove, ou au bureau de l'Inspecteur des Postes, à Winnipeg.

Winnipeg, 30 avril 1920

H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes

Soumission pour Construction
Province du Manitoba

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Des soumissions cachetées adressées à l'honorable Ministre des Travaux Publics du Manitoba seront reçues au bureau du soussigné, bâtisses du Parlement, Broadway, Winnipeg, jusqu'à midi, samedi, le vingt-deuxième jour de mai, 1920, auquel endroit et auquel temps les dites soumissions seront publiquement ouvertes, pour la construction d'un groupe de bâtisses sur le "Site de l'Université", à Tuxedo, contigu à la ville de Winnipeg, pour l'Ecole des Sourds du Manitoba.

Les plans et spécifications peuvent être vus au Winnipeg Builders' Exchange ou peuvent être obtenus des architectes, MM. John D. Atchinson & Co., Edifice Boyd, Winnipeg.

Des blancs de soumission peuvent sur demande être obtenues du soussigné et aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur ces blancs et mise dans une enveloppe fournie dans ce but.

Deux blancs de soumissions seront soumis connus respectivement sous le Blanc de Soumission "A" et Blanc de Soumission "B". Les entrepreneurs qui soumissionneront peuvent employer l'un ou l'autre blanc. Dans le cas où ils emploieraient les deux Blancs, le chèque doit accompagner le Blanc "A".

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte en faveur de l'honorable Trésorier Provincial du Manitoba pour un montant égal et au moins cinq pour cent (5%) du montant de la soumission.

Les chèques des soumissionnaires dont la soumission n'aura pas été acceptée leur seront retournés immédiatement après qu'une soumission aura été acceptée.

Le chèque de la soumission acceptée sera déposé au Trust Account du Trésorier Provincial en garantie de l'exécution du contrat et de l'accomplissement intégral de tous ses dispositifs. Après l'exécution du contrat, on pourra substituer au chèque des Obligations de la Victoire ou toutes autres valeurs acceptables au Trésorier Provincial. L'intérêt payé par les banques sera alloué sur le chèque du montant de son dépôt jusqu'à son remboursement.

Tout changement au blanc de souscription fourni constituera une raison suffisante de ne pas prendre en considération la soumission.

Tous ceux qui entendent soumissionner sont donc requis de s'en tenir strictement aux conditions fixées dans le blanc de soumission fournis.

La plus basse des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

S. C. OXTON,
Sous-ministre des Travaux Publics
Bâtisses du Parlement,
Winnipeg, ce 8 mai 1920.

Au Banquet du C.P.R. à Toronto

Quelques-uns des personnages les plus marquants qui assistaient à cette importante réunion.



Son Excellence le Lieut.-gouverneur de l'Ontario LIONEL H. CLARKE

Sir G. McLaren Brown, KBE
Gérant du C.P.R. en Europe

L'HON. HENRY MILLS
Ministre des Mines, Ontario



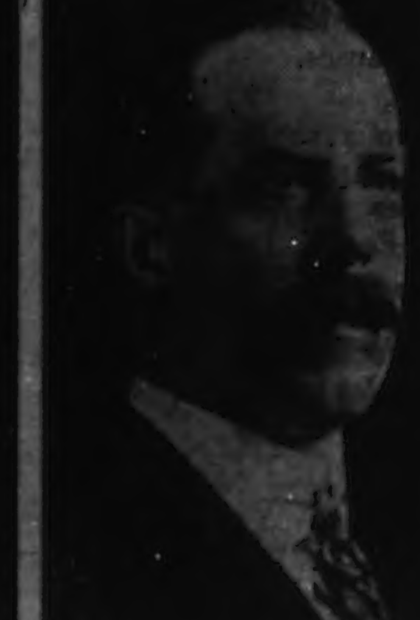


Son Honneur le Maire T. L. CHURCH, de Toronto

E. W. BEATTY
Président du Pacifique Canadien

GRANT HALL
Vice-Président





J. S. DENNIS, C.M.G.
Commissaire en chef de la Colonisation et du Développement.

W. R. MACINNES
Vice-Prés. en charge du Trafic

A. D. MACTIER
Vice-Prés. Lignes de l'Est